

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **15**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 15
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

18/09/2025

Date d'affichage

19/09/2025

Absents excusés : 2 (dont 0 pouvoir)
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2025/07/049 – Lotissement Les PLancats I et II
Intégration des voiries et espaces verts dans le domaine privé de la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune a été sollicitée depuis plusieurs années, tout d'abord par le lotisseur et plus récemment par l'association syndicale des colotis, pour l'intégration des voies, espaces verts et drailles du lotissement Les Plancats I et II.

Monsieur le Maire présente un plan permettant de localiser les parcelles concernées et en donne la liste, la nature et la surface :

Nature	Section cadastrale	N° de parcelle	Surface
Voirie	A	1618	25 m ²
	A	1647	1834 m ²
	A	1649	40 m ²
	A	1687	6220 m ²
	G	947	62 m ²
	G	948	226 m ²
Espaces verts	A	1643	667 m ²
	A	1644	316 m ²
Drailles	A	1620	250 m ²
	A	1621	127 m ²
	A	1622	127 m ²
	A	1645	262 m ²
	A	1646	154 m ²
Surface totale			10 310 m ²

Monsieur le Maire précise que le transfert de propriété et l'intégration des parcelles précitées dans le domaine privé communal se fait à titre gratuit et en l'état.

Il indique enfin que par délibération du 8 juillet 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Conques Marcillac, compétente en matière d'assainissement, a acté l'intégration du réseau d'eaux usées du lotissement les Plancats au patrimoine intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide
- de prononcer le transfert de la propriété des parcelles n° 1618, 1647, 1649, 1687, 1643, 1644, 1620, 1621, 1622, 1645, 1646 section A, et n° 947, 948 section G, dans le domaine privé de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ